

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi Douze Octobre à Vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents :

Mmes Micheline VOINIER- Hélène MAHAUT- Lisiane PEREIRA- Sandrine PINÇON  
Messieurs Daniel RENAULT- Stéphane ANGOT- Dominique TURPIN- Michel DUTHILLEUL- François Rémy MONNIER

Pouvoir :

Monsieur Thierry LABARTHE à Monsieur Stéphane ANGOT  
Madame Fabienne BECHET à Monsieur Dominique TURPIN  
Monsieur Laurent LORTHIOS à Monsieur DUTHILLEUL  
Mademoiselle Angélique MENAGE à Madame Micheline VOINIER

Absente excusée

Madame Micaela PTAK

Secrétaire de séance

Mr Stéphane ANGOT

Le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal.

**INFORMATIONS**

**Décisions du Maire**

Monsieur Dominique TURPIN expose que suite au besoin du chantier de l'aménagement de la place de la mairie, il est nécessaire de contracter 2 avenants auprès de la société Jean Lefebvre :

- Avenant N°1 pour des travaux de dévoiement d'une armoire France Telecom Lot 6 VRD pour un montant de 3 280 € HT.
- Avenant N°2 pour les modifications voirie côté technique avec réseau : lot 6 VRD pour un montant de 6 953,24 € HT.

Monsieur le Maire précise que le montant initial du marché de 47 015,70 HT augmenté du supplément de 3 280,00 HT et 6 953,24 € HT se trouve porté à la somme de 57 248,94 HT.

Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que d'autres avenants seront à prévoir, notamment concernant les travaux du cimetière (2 bancs supplémentaires pour le recueillement à rajouter par exemple).

**Commission travaux du 18 septembre 2009**

Monsieur Michel DUTHILLEUL précise que les travaux du cimetière seront terminés avant le 1<sup>er</sup> novembre et l'aménagement de la place du village devrait prendre fin sous réserve d'intempérie vers le 15 novembre.

Monsieur le Maire propose d'arrêter une date pour l'inauguration de la place en invitant nos financeurs (Conseil Général, Conseil Régional...) et les entreprises qui ont participé aux travaux. La date du samedi 5 décembre 2009 à 12h00 à la Place de la Mairie est retenue.

La réception de chantier des travaux de la rue de la Terrienne a eu lieu sans avoir amenée de réserves. Le bilan est positif les riverains sont très satisfaits.

Cependant, la commission travaux a demandé de prolonger la garantie des trottoirs d'un an supplémentaire, ce qui a été obtenue.

Monsieur DUTHILLEUL informe également le conseil municipal qu'il a fallu intervenir d'urgence sur le chemin de la station d'épuration afin de dégager des arbres qui étaient tombés. Toutefois, il est du ressort des propriétaires des parcelles jouxtant le chemin d'entretenir leurs terrains (couper, replanter...). un courrier leur a été envoyé dans ce sens.

Suite aux dégâts des eaux face aux logements SCI Les Petits Près, la commune va entreprendre la restauration des trottoirs rue St Blaise. Cependant, cet entretien nécessite la réparation préalable de canalisations se trouvant dans cette propriété privée. Monsieur le Maire a insisté au près du lotisseur pour que le nécessaire soit fait rapidement.

### **Commission finances du 24 septembre 2009**

Monsieur Stéphane ANGOT rappelle qu'en 2008, la commune s'est inscrite au dispositif CDOR du conseil général des Yvelines par lequel nous nous engageons à réaliser 37 logements sur la commune et en contrepartie, nous percevons 10 000 € par logement construit.

En 2008, la commune a perçu 50 % du montant convenu (soit 185 000 €), en 2009 30 % du montant convenu en 2008 (soit 111 000 €) et en 2010 les 20 % restants (soit 74 000 €).

Monsieur Stéphane ANGOT précise qu'en 2009, nous utiliserons le montant de cette subvention pour financer une partie de nos projets d'aménagement (entre autre les travaux de la villa Bellevue). En 2010, nous utiliserons le reliquat pour réaliser des jeux et aménager l'espace Pierre Brémard. A noter également que, grâce au CDOR, nous contribuerons à hauteur de 60 000 € à l'opération d'équilibre financière de l'achat et de la réhabilitation du Moulin des Hamards par l'association FREHA. Pour mémoire la commune disposera d'un droit d'attribution de places en faveur des Nézellois dans ces futurs logements dits « sociaux ».

### **Commission de la Caisse des Ecoles du 22 septembre 2009**

Monsieur Daniel RENAULT expose que Le bénéfice de la Kermesse s'élève pour la manifestation du 20 juin dernier à 409,72 euros, soit encore une baisse par rapport aux années précédentes : il faut donc reconsidérer la forme et les modalités de la Kermesse 2010.

Il a été proposé d'étudier la mise en place de lecture par nos anciens auprès des jeunes enfants pour renforcer ainsi le tissu relationnel inter-génération.

Monsieur Daniel RENAULT annonce les dates retenues des diverses manifestations :

Halloween : 31 octobre 2009.

Loto : 6 février 2010.

Carnaval : 20 mars 2010.

Soirée à thèmes : 10 avril 2010.

Il précise que l'opération poney a remporté un vif succès (3 groupes de 12 à 15 enfants dont 4 d'Aulnay) et que la participation des parents a été de 20 Euros par enfant pour la semaine.

Monsieur RENAULT informe les membres du conseil municipal que les institutrices de CE2, CM1 et CM2 projettent de renouveler la classe découverte à LAMOURA, pour 59 enfants et 7 jours. Le coût étant trop élevé (428,80 euros par enfant) un nouveau devis est sollicité pour un séjour de 5 jours, semaine du 17 au 23 mai 2010.

La Caisse des Ecoles demande aux parents des enfants concernés de fournir leur avis d'imposition pour étudier leur participation de façon plus équitable.

Ce voyage ne peut avoir lieu que si :

- Les recettes sont réalisées,
- La subvention exceptionnelle allouée par la commune est acceptée par le conseil municipal

- Les parents acceptent la participation demandée qui doit être définie ultérieurement. A cet effet, Monsieur le Maire précise que la demande de subvention exceptionnelle sera à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 9 novembre prochain.

Monsieur Stéphane ANGOT expose qu'il y a plusieurs mandats, nos prédécesseurs avaient mis en place l'ALEEN (Association Loisirs et Entraide aux Enfants de Nézel) afin d'assurer avec la CdE (Caisse des Ecoles) la gestion des opérations en faveur de nos écoliers. Monsieur Angot propose d'apporter son aide pour étudier si cette solution aujourd'hui, compte tenu des nouvelles réglementations en vigueur, ne pourrait pas être simplifiée.

Monsieur le Maire et les membres présents sont favorables à cette étude.

### **La sortie bowling organisée par le CCAS le 26 septembre 2009**

Madame Micheline VOINIER expose que la sortie bowling a ravi les jeunes de 12 à 18 ans : 45 participants et 10 accompagnateurs étaient présents ce 26 septembre avec un goûter organisé dans la salle du séminaire pour un coût de total 975 €.

Madame VOINIER précise qu'elle a, comme projet pour l'année prochaine, de louer la patinoire de Mantes la Jolie : le CCAS inviterait les enfants qui eux-mêmes inviteraient leurs parents, qui inviteraient les amis. Elle estime le coût de cette sortie à 500 € la soirée de 20h00 à 00h00 pendant les vacances scolaires, le dimanche soir avec comme d'habitude, les boissons et nombreux gâteaux étant préparés par les membres du CCAS.

### **Réhabilitation du Moulin des Hamards**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des nouvelles concernant l'opération de réhabilitation du Moulin. L'association FREHA qui s'est portée acquéreur du Moulin l'a informé que vraisemblablement les travaux devraient commencer en janvier-février 2010.

### **Mise en place d'une boîte aux lettres au 1 rue Saint Blaise**

Monsieur le Maire expose qu'il s'avère nécessaire d'implanter une boîte aux lettres à l'extrémité sud de la commune de Nézel, près du 1 rue Saint Blaise.

En effet, compte tenu de l'accroissement naturel de la population et de l'arrivée de nouveaux Nézellois (réhabilitation du Moulin) de nombreux administrés ainsi que le Conseil des Sages demandent cette implantation.

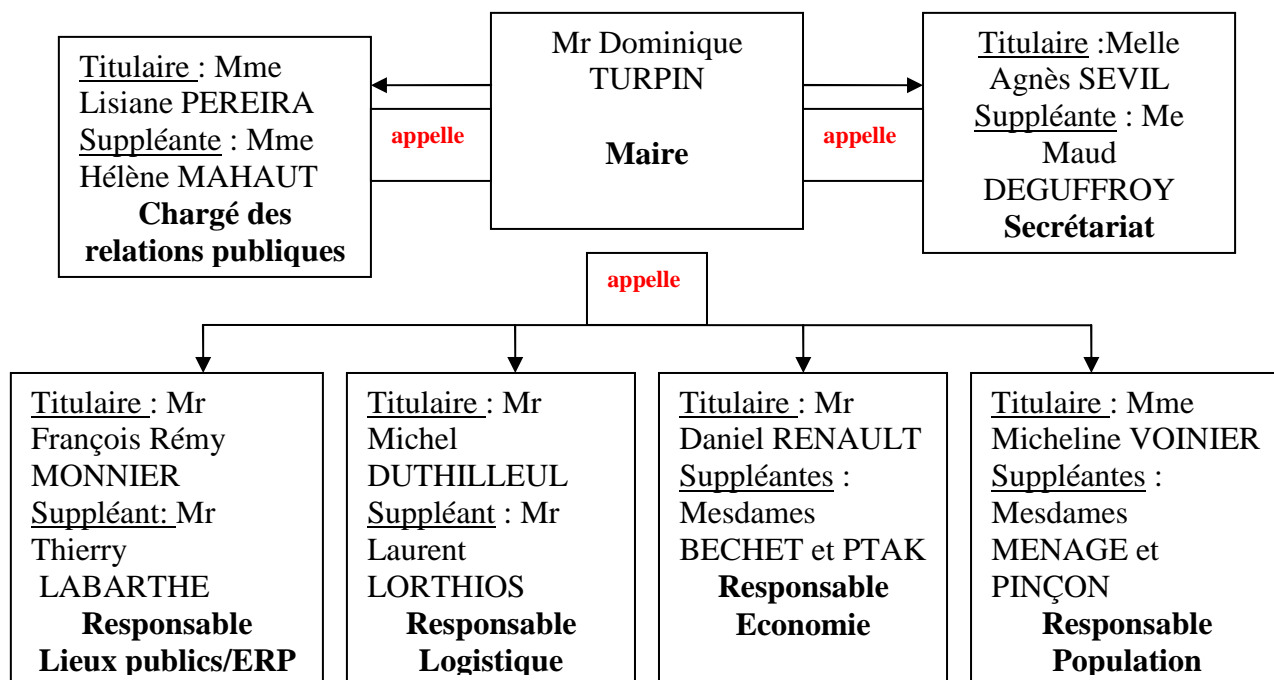
Monsieur le Maire en a fait la demande convaincu du bien fondé de cette opération qui s'inscrit dans la volonté d'apporter plus de services et de confort aux administrés.

### **Désignation des correspondants du Plan de Sauvegarde**

Monsieur Stéphane ANGOT présente le Plan Communal de Sauvegarde élaboré le 30 septembre 2007 : celui-ci a pour ambition de constituer un outil opérationnel propre à gérer un phénomène grave qui peut mettre en cause la sécurité des biens et des personnes dans le territoire de la commune.

Monsieur Stéphane ANGOT attire l'attention des membres du conseil municipal sur le rôle de la CCM (Cellule de Crise Municipale) : elle est chargée de l'organisation et de la coordination des actions à mener par la commune en cas de crise. Elle constitue une équipe réunie pour aider le Maire dans la gestion de la crise et faciliter la mise en œuvre des mesures d'accompagnement décidées par lui même ou le Préfet.

Monsieur Stéphane ANGOT propose aux membres du conseil municipal de réactualiser la Cellule de Crise Municipale comme suit :



Monsieur Stéphane ANGOT transmettra le Plan Communal de Sauvegarde réactualisé à tous les conseillers pour étude et ce point sera présenté lors du prochain conseil municipal.

### **Tournoi de foot du samedi 3 octobre 2009**

Dans le but de multiplier les actions en faveur du sport et de la jeunesse, Messieurs Stéphane ANGOT et Thierry LABARTHE ont organisé un tournoi de foot ouvert à tous, samedi 3 octobre dernier.

Cette manifestation a rencontré un vif succès regroupant des adeptes du ballon rond de tout âge : adultes, ados et plus jeunes encore.

Les supporters avaient répondu présents également et ont contribué à une ambiance aussi chaleureuse que conviviale.

Les participants ont demandé que cela soit organisé plus souvent.

Toute personne, soucieuse de nous aider à développer les activités sportives à Nézel, est priée de contacter le service sport jeunesse et associations.

### **Nomination de Monsieur Jean-Michel COIGNARD en tant qu'Inspecteur d'Académie**

Monsieur le Maire informe les membres présents du départ de Monsieur Joel-René DUPONT de l'Education Nationale et de la nomination de Monsieur Jean-Michel COIGNARD qui a pris ses fonctions en tant qu'Inspecteur d'Académie-DSDEN des Yvelines le 2 octobre 2009.

### **Les centres de vaccinations pour la grippe A**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le centre de vaccination auquel est rattaché la commune pour les enfants âgés de 6 mois à 6 ans se situe aux Mureaux, 3 rue Blériot.

Celui concernant les adultes se situe au gymnase Giot, avenue de la Division Leclerc à Aubergenville.

### **L'Association Gospel Vérité**

L'association Gospel Vérité a déposé une demande auprès de Monsieur le Maire pour organiser un concert à l'église de Nézel avec une entrée payante.

Madame Micheline VOINIER se propose de se rendre à la Falaise où l'association se produit pour mieux la connaître.

De son côté, Monsieur le Maire rencontrera Monsieur le Curé pour le prévenir de cet évènement.

### **Renouvellement de la commission location des salles communales**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler la commission de location des salles communales pour apporter certaines précisions concernant le règlement intérieur.

Après en avoir discuté, la composition des membres de la commission location des salles communales est : Mesdames Micheline VOINIER, Lisiane PEREIRA, Hélène MAHAUT, et Messieurs Stéphane ANGOT et Michel DUTHILLEUL.

### **Rapport reçu en mairie**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du SIEED du 30 mars 2009. Le résultat de clôture, une fois pris en compte le résultat de clôture de l'exercice précédent et la part affectée à l'investissement 2008 précitée, est le suivant :

- Un excédent global de 424 843,21 € en investissement
- Un excédent global de 762 881,62 € en fonctionnement

Le produit attendu de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 2009 s'élève à 95 684,15 € pour Nézel.

Monsieur le Maire précise qu'à partir de novembre le ramassage des journaux se fera également par l'intermédiaire de la poubelle jaune.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1°) NOUVEAUX DELEGUES AU SIA et SIAEP**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la démission de Monsieur Georges MAILLE, du SIA et du SIAEP à partir du 1er novembre 2009.

Monsieur le Maire précise que pour remplacer Monsieur Georges MAILLE qui est jusqu'au 31 octobre le délégué titulaire 1 pour la commune du SIA et SIAEP, il s'avère nécessaire de choisir un nouveau délégué parmi les conseillers municipaux pour représenter Nézel auprès de ces deux syndicats.

Mr François-Rémy se porte volontaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette candidature.

Monsieur le Maire suggère aussi que l'on redéfinisse au sein des 4 membres du SIA et SIAEP, les titulaires et les suppléants comme suit :

Dominique TURPIN, Laurent LORTHIOS en qualité de titulaires, et Michel DUTHILLEUL, François Rémy MONNIER en qualité de suppléants

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Annule et modifie la délibération du 21 mars 2008 concernant la désignation des délégués du conseil municipal au sein du SIAEP**
- **décide à l'unanimité de nommer comme membres au sein du SIAEP**

- Monsieur Dominique TURPIN en qualité de délégué titulaire 1
- Monsieur Laurent LORTHIOS en qualité de délégué titulaire 2
- Monsieur Michel DUTHILLEUL en qualité de délégué suppléant 1
- Monsieur François Rémy MONNIER en qualité de délégué suppléant 2
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents
- Et de faire en tout point le nécessaire dans cette affaire

## **2°) RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVAMASA**

Monsieur Le Maire expose que le SIVAMASA créé en 1994 (Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucoleurs de la Mauldre et de la Seine Aval) adhérente au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines) compte 85 communes au 31 décembre 2008 qui ont confié au SIVAMASA leur pouvoir concédant en matière d'électricité.

Afin d'améliorer le contrôle de l'application du cahier des charges de concession et d'accroître le pouvoir de négociation des collectivités concernées, ainsi que le montant des redevances versées par le concessionnaire, le SIVAMASA a constitué depuis 2000, avec le SIDEYNE (Syndicat Intercommunal de Distribution de l'Energie des Yvelines Nord-Est), le SEY qui a, à la fois, la compétence électricité et la compétence gaz.

Le SEY a confié au SIVAMASA certaines de ces actions d'autorité concédante : participation au contrôle continu, collecte et examen des factures d'investissement pour fixer avec ERDF les ristournes versées au SEY. Celles-ci sont partiellement reversées au SIVAMASA pour couvrir les dépenses de fonctionnement que lui a délégué le SEY et pour être reversées aux communes (compte 62848).

Le taux de ces versements aux communes a été fixé par le comité du SEY en 2009, pour les factures 2007, à 11,99%, pour l'éclairage public et à 29,51% pour l'enfouissement des réseaux. Un acompte a été versé en 2008 sur la base des taux fixés par le Bureau pour les factures des travaux réalisés en 2006 soit 11,43% pour l'éclairage public et 28,20% pour l'enfouissement des travaux électriques et le solde sera versé en 2009 lorsque les redevances correspondantes seront fixées et versées par ERDF.

Monsieur le Maire précise que le compte administratif qui est joint au rapport en application du Code Général des Collectivités Territoriales, laisse apparaître un excédent de 208 387,16 Euros. Comme les années passées, cet excédent doit permettre de payer dans l'année 2009, les redevances basées sur travaux de 2008 et qui ne seront versées pour ERDF qu'en juillet 2010.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- En application de l'article L.5211.39 du Code des Collectivités Territoriales adopte le rapport annuel d'activité 2008 du SIVAMASA-SEY

## **3°) ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS POUR LA CREATION D'UNE ZONE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que parmi les engagements que la municipalité a pris vis-à-vis des Nézellois, figurait celui de la création d'une zone verte.

Les précédentes équipes avaient mis leur effort pour réserver des terrains à cet effet dans la zone boisée située le long de la Mauldre derrière le quartier des près Dieu.

Cependant, ce projet de longue date, a toujours été difficile à mettre en œuvre, compte tenu du fait que cette zone est morcelée de petites parcelles, appartenant à des propriétaires différents, ce qui n'a jamais facilité leur acquisition par la commune.

De plus, l'instauration récente des contraintes PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) dans cette zone, ne facilite pas non plus, les démarches d'aménagements publics dans cette zone.

Aussi, Monsieur Dominique TURPIN a eu l'opportunité de rencontrer les propriétaires des terrains des espaces boisés de Montgardé qui accepteraient de vendre à la commune les parcelles A301-A383-A384-A385-A386-A392-A393-A597 pour une surface totale de 42 071 m<sup>2</sup>.

Toujours dans l'esprit de créer une zone verte pour les Nézellois, ce choix d'emplacement aurait l'avantage de mieux équilibrer les espaces naturels sur la commune en offrant aux cottages un parc naturel public de proximité.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a déposé une demande d'estimation de la valeur des parcelles à titre officieux auprès des Domaines afin d'en connaître le juste prix.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Donne un accord de principe pour négocier la vente des parcelles A301-A383-A384-A385-A386-A392-A393-A597 auprès des propriétaires.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

**4°) CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOCAL SITUE AU 11 RUELLE DES PRES DIEU**

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer que la CCSM a donné son accord pour l'implantation de la micro crèche à l'ancienne agence des Prés Dieu.

A cet effet, nous devons procéder au changement de destination du local puisqu'il est encore considéré comme commercial.

Monsieur Stéphane ANGOT rappelle que cela fait presque un an que le local est vacant en l'attente de cette décision,

et qu'il serait souhaitable de bien voir les conditions de mise à disposition du local à la CCSM .

Monsieur le Maire comme il était convenu, ne manquera pas de soulever ce point en conseil communautaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide le changement de destination du local situé au 11 ruelle des Prés Dieu afin d'établir la micro crèche**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **AJOUT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire précise que, depuis l'envoi des convocations du conseil municipal, un autre point sujet à délibérations lui est parvenu et propose de le rajouter à l'ordre du jour. A l'unanimité, Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

### **5°) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA MAULDRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Cross du Collège de la Mauldre se déroulera le vendredi 23 octobre 2009 (9h30/12h00 pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> – 14h00/17h00 pour les 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>).

Pour financer les médailles et récompenses aux vainqueurs, les photos, les boissons et barres de céréales, l'Association Sportive du Collège, le Foyer Socio Educatif, l'école Charcot et les Associations de Parents d'Elèves unissent leurs efforts mais cela représente un coût élevé.

Aussi, le collège a souhaité depuis deux ans, que chaque commune du SIVOM souhaitant les aider, puisse leur attribuer une subvention directement versée à l'Association Sportive (1 euro par élève) afin de mieux répartir les récompenses entre les courses et d'anticiper leurs achats. Monsieur Daniel RENAULT précise qu'il y avait 54 enfants Nézellois concernés pour 2008.

### **Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide le versement d'une subvention à l'Association Sportive du Collège de la Mauldre à raison d'un Euro par enfant.**
- **Le charge de monter le dossier**
- **De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire**

## **QUESTIONS DIVERSES**

▪ Madame Sandrine PINÇON signale, qu'à la Place de la Paquière, les automobilistes ne respectent pas le stop. Ces manquements occasionnent un danger réel pour les enfants qui jouent autour de la place.

Monsieur Michel DUTHILLEUL rassure madame Sandrine PINÇON que ce sujet de sécurité à ce croisement, est à l'étude en commission travaux.

Monsieur le Maire informe que cette commission doit d'ailleurs se réunir très prochainement et que ce point figure à l'ordre du jour.

La séance est levée à 00h00 la date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 9 novembre 2009 à 20h30.

Le Maire

Dominique TURPIN